

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2025

Objet :

Communauté de Communes
La Domitienne
Convention Redevance Spéciale
2025

N° : D-2025-11-05-10

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	19

Envoyé en préfecture le 06/11/2025

Reçu en préfecture le 06/11/2025

Publié le 07 NOV. 2025

ID : 034-213401359-20251105-D2025_11_05_010-DE

Après dépôt en Préfecture
De l'Hérault le 06 NOV. 2025
Et publication ou notification
Du
Le Maire : 07 NOV. 2025



Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien RIBES.

Procurations à : M. Laurent FUSTER à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Marie-Jeanne MULLER, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Marie CHOLLET à Mme Mylène NAUDIN.

Absents : MM. Jean-Philippe GARCIA, Julien PUJOL et Olivier MONROS.

Secrétaire de séance : M. René COUSIN.

Début de séance : 18H30

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de Communes La Domitienne compétente en matière de collecte et traitement des ordures ménagères a décidé d'instaurer une redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilés aux ordures ménagères.

La commune pour ses bâtiments et espaces publics est redevable de cette mesure.

Il donne lecture d'une proposition de règlement de redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilés aux ordures ménagères et de convention précisant les conditions et modalités de réalisation et de facturation du service pour l'exercice 2025.

Il demande au Conseil de bien vouloir se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Approuve, à l'unanimité des présents + 4 procurations, les termes du règlement et de la convention de redevance spéciale présentée par la Communauté de Communes La Domitienne ainsi que le calcul de cette redevance pour la commune de Lespignan pour l'exercice 2025 qui s'élève à un montant de 7 251.17 € et,

Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

Le Maire,

René COUSIN



Jean-François GUIBBERT